

Le chômage des jeunes en ZUS, élevé avant la crise, augmenterait moins vite

Le chômage des jeunes de 16 à 25 ans habitant en zones urbaines sensibles (ZUS) augmenterait moins vite depuis un an, notamment parce qu'il atteignait déjà le double des autres jeunes avant la crise, a-t-on appris mardi auprès du Secrétariat d'Etat à la Ville.

De manière générale, les moins de 25 ans sont la tranche d'âge la plus touchée par l'envolée du chômage depuis 2008.

Dans cette catégorie d'âge, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 29,6% fin août à 633.700, par rapport à août 2008, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), selon les statistiques de Pôle emploi.

Pendant la même période, le nombre de jeunes de moins de 25 ans résidants en ZUS a progressé de +19,9% à 59.000, contre +30,3% pour les jeunes qui n'habitent pas dans les zones urbaines sensibles à 474.900 en données brutes, selon l'entourage de Fadela Amara.

"En ZUS, on avait déjà un taux de chômage du double de la moyenne fin 2008, dont la courbe ne pouvait pas augmenter autant que dans les autres territoires", selon la même source.

Le secrétariat à la Ville fait aussi l'hypothèse qu'"il y a sûrement davantage de jeunes de ZUS en contrats aidés".

Or, les demandeurs d'emploi en contrat aidé n'apparaissent pas dans les catégories servant de référence publique pour mesurer l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) mais en catégorie D, tout comme les demandeurs d'emploi en formation, convention de reclassement ou arrêt maladie.

Le taux de chômage des jeunes de ZUS s'élevait à 36,7% au dernier trimestre 2008, contre 19% pour l'ensemble des 16-25 ans, selon des chiffres cités par le secrétariat d'Etat à la Ville qui souligne que l'Insee ne livre pas de données trimestrielles.

Un Conseil interministériel de la Ville doit se tenir courant octobre, au cours duquel Mme Amara a précisé aux Echos de mardi que "toute une série d'actions vers les quartiers populaires, notamment pour les jeunes de moins de 26 ans, pour faire reculer le chômage, serait annoncée".

Pour l'instant, le plan Espoir Banlieue qui vise les jeunes "exclus de tout dispositif et qui forment le gros des phénomènes de bandes" selon Mme Amara, a vu 13.339 jeunes intégrés en contrat d'autonomie et 1.162 issues positives.

Le "contrat d'autonomie" est confié à des structures privées, rémunérées au résultat (6.000 euros par jeune s'il retrouve du travail, une formation ou crée son entreprise). Il s'agit d'un accompagnement intensif individuel durant un an d'un jeune chercheur d'emploi. Pendant les six premiers mois, il perçoit une bourse mensuelle de 300 euros.

Cela doit compléter le travail des Missions locales qui accueillent les jeunes en demande d'insertion sur tout le territoire et dont l'Etat vient d'étoffer les moyens en gonflant le budget du Civis (Contrat d'insertion dans la vie sociale).

Interrogé par l'AFP, le Conseil national des Missions locales (CNML) constate par rapport à 2007 "une augmentation manifeste du nombre de jeunes accompagnés".